

MAIRIE DE SACIERGES SAINT MARTIN EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin, le Conseil Municipal de la commune de SACIERGES ST MARTIN dûment convoqué en date du 1^{er} juin 2026, s'est réuni à 20h30 en session ordinaire, à la salle de conseil, sous la présidence de Mr Thierry BERNARD, Maire.

Présents : Pascal BARITAUD, Thierry BERNARD, Samuel DEMOUSSEAU, Angélique DESMAISON, Bérénice LAMOUREUX, Carl MAHUZIES, Johanna MÉLINAND

Absents (excusés) : Aïcha TITOUNI (donne pouvoir à Mme Desmaison), Guillaume VIARD, COUSSEAU Marc et PELLERIN Dominique
Mme Lamoureux a été élu secrétaire

Nombre de conseillers en exercice : 11 – présents : 07 – votants : 08

DELIBERATION 30-05062026-1 ÉLECTIONS DES DÉLÉGUÉS ET DES SUPPLÉANTS EN VUE DU SCRUTIN DES ÉLECTIONS SÉNATORIALES DU 27 SEPTEMBRE 2026

Conformément aux dispositions du Code électoral relatives à l'élection des sénateurs et de l'arrêté préfectoral du 26 mai 2026, le Conseil municipal a été appelé à élire les délégués et les suppléants chargés de participer à l'élection des sénateurs du 27 septembre 2026.

Après avoir rappelé les modalités du scrutin et les règles applicables, il a été procédé à l'élection au scrutin secret.

À l'issue des opérations de vote et du dépouillement, les résultats suivants ont été proclamés :

Délégué titulaire : - M. BERNARD Thierry

Délégués suppléants : - M. BARITAUD Pascal
- Mme LAMOUREUX Bérénice
- M. DEMOUSSEAU Samuel

Le conseil municipal :

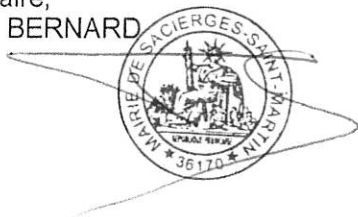
- **CONSTATE** les résultats de l'élection des délégués et des suppléants pour l'élection des sénateurs du 27 septembre 2026 ;

- **PROCLAME** élus les candidats ci-dessus désignés ;

- **CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre le procès-verbal et les résultats à Madame la Préfète de l'Indre conformément à la réglementation et aux instructions en vigueur.

Le 05 juin 2026

Le Maire,
M. T. BERNARD



La secrétaire de séance
Mme B. LAMOUREUX

Envoyé en préfecture le 08/06/2026

Reçu en préfecture le 08/06/2026

Publié le **08 JUN 2026**

ID : 036-213601776-20260605-31_05062026_2-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Indre
Arrondissement de Le Blanc
Canton de Saint Gaultier

MAIRIE DE SACIERGES SAINT MARTIN EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin, le Conseil Municipal de la commune de SACIERGES ST MARTIN dûment convoqué en date du 1^{er} juin 2026, s'est réuni à 20h30 en session ordinaire, à la salle de conseil, sous la présidence de Mr Thierry BERNARD, Maire.

Présents : Pascal BARITAUD, Thierry BERNARD, Samuel DEMOUSSEAU, Angélique DESMAISON, Bérénice LAMOUREUX, Carl MAHUZIES, Johanna MÉLINAND

Absents (excusés) : Aïcha TITOUNI (donne pouvoir à Mme Desmaison), Guillaume VIARD, COUSSEAU Marc et PELLERIN Dominique
Mme Lamoureux a été élu secrétaire

Nombre de conseillers en exercice : 11 – présents : 07 – votants : 08

DELIBERATION 31-05062026-2 RODP TELECOMS – ANNEE 2026

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que :

Conformément à la loi de réglementation des télécommunications du 26 juillet 1996 complétée par le décret d'application du 30 mai 1997 relatif aux droits de passage sur le domaine public routier et aux servitudes prévues par les articles L 47 et L 48 du Code des Postes et Télécommunications, France Télécom, après avoir recensé les installations sur le territoire de la commune, demande de fixer le montant annuel de la redevance.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'appliquer les montants « plafonds » des redevances dues pour l'année 2025, à savoir 49,11 €/km pour les artères souterraines et 65,49 €/km pour les artères aériennes, ce qui représente une redevance annuelle totale de mille cinq cent cinq euros et trente-neuf centimes, **arrondie à mille cinq cent cinq euros (1 505,00 euros)** pour la commune de Sacierges St Martin en 2025.

Aérien : 15,499 Km à 65,49 = 1 015,03 euros
Sous-sol : 9,985 Km à 49,11 = 490.36 euros
Total = 1 505,39 euros

Le Conseil Municipal charge le maire de procéder à la mise en recouvrement de la somme de 1 505 euros.

Le 05 juin 2026

Le Maire,

M. T. BERNARD



La secrétaire de séance

Mme B. LAMOUREUX

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Indre
Arrondissement de Le Blanc
Canton de Saint Gaultier

MAIRIE DE SACIERGES SAINT MARTIN EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin, le Conseil Municipal de la commune de SACIERGES ST MARTIN dûment convoqué en date du 1^{er} juin 2026, s'est réuni à 20h30 en session ordinaire, à la salle de conseil, sous la présidence de Mr Thierry BERNARD, Maire.

Présents : Pascal BARITAUD, Thierry BERNARD, Samuel DEMOUSSEAU, Angélique DESMAISON, Bérénice LAMOUREUX, Carl MAHUZIES, Johanna MÉLINAND

Absents (excusés) : Aïcha TITOUNI (donne pouvoir à Mme Desmaison), Guillaume VIARD, COUSSEAU Marc et PELLERIN Dominique
Mme Lamoureux a été élu secrétaire

Nombre de conseillers en exercice : 11 – présents : 07 – votants : 08

DELIBERATION 32-05062026-3 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2026

Le maire présente les demandes de subventions reçues par la mairie.
Après délibération, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil municipal vote les subventions suivantes pour 2026 :

Organismes subventionnés	Vote 2026
Amicale des chasseurs Sacierges	110,00
Société Chasse Chéniers	300,00
Les Amis de Chéniers	300,00
Vélo Club Blançois	300,00
FCSSRP Foot	625,00
Assoc sportive MOVA	100,00
St Be Bad	50,00
Judo Chaillac	50,00
La Truite de l'Abloux	200,00
ANACR St Benoit	100,00
Resto du Cœur	100,00
Comité de soutien gare Argenton	100,00
ADMR Argenton	100,00
Jeunes Agriculteurs Indre	50,00
Total alloué	2 485,00

Le 08 juin 2026
Le Maire,
M. T. BERNARD



La secrétaire de séance
Mme B. LAMOUREUX